



**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
MURET**

**VILLE DE
31220 CAZERES**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
n°2026-07/07-063**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 7 Juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Juillet 2026

Présents : 25
Procuration : 2
Absents :
Exprimés : 27
Pour : 23
Contre :
Abstention : 4

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU		Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	Alexandrine MATONDO

**Approbation de la
Charte de la
citoyenneté locale et du
Règlement intérieur du
Comité consultatif
citoyen**

Absents ayant donné procuration : Madame Isabelle COUZINIE à Monsieur Pierre LANFRANCHI, Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 ;

Vu la délibération n°2026-07/07-062 du 7 Juillet 2026 portant création du Comité Consultatif Citoyen ;

Vu le projet de la Charte de la citoyenneté locale annexé,

Vu le projet de règlement intérieur annexé ;

Considérant que le Conseil municipal a souhaité renforcer la participation des habitants à la vie publique locale dans le respect des compétences du Conseil municipal et du Maire ;

Considérant qu'il convient de définir les principes qui fondent la démarche de participation citoyenne ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif citoyen ;

Considérant que la Charte de la citoyenneté locale fixe les valeurs, les objectifs et les engagements de la commune en matière de démocratie participative ;

Considérant que le Règlement intérieur précise les modalités de composition, de fonctionnement et de consultation du Comité consultatif citoyen ;

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la Charte de la citoyenneté locale, annexée à la présente délibération.
- D'approuver le règlement intérieur du Comité Consultatif Citoyen, annexé à la présente délibération,
- De préciser que la Charte de la citoyenneté locale constitue le document de référence définissant les principes et les valeurs de la

- De préciser que la Charte de la citoyenneté locale constitue le document de référence définissant les principes et les valeurs de la participation citoyenne, tandis que le Règlement intérieur fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité consultatif citoyen.
- De dire que ces deux documents entreront en vigueur à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC



Le Maire,

Raymond DEFIS

